VI. — *Cadre des officiers de service dans les garnisons.*

DÉSIGNATION	ÉTATS-MAJORS				OFFICIERS DES COMPAGNIES			OBSERVATIONS
	COLONELS.	CHEFS DE BATAILLON.	CAPITAINES.	LIEUTENANTS.	CAPITAINES.	LIEUTENANTS.	SOUS-LIEUTENTs.	
État-major pour 4 places....	4	»	20	4				
Chefs des 32 bataillons.....	»	32						
Officiers des 4 corps d'artillerie de siége.....	»	4	4	4				
Officiers des 5 bataillons de garnison	»	»	5	5				* Les officiers de cavalerie feront le service alternativement de la manière qui leur sera prescrite.
Officiers des 8 batteries d'artillerie de siége.....	»	»	»	»	8	8	8	
Officiers de la garde : infantrie.	1	»	7	1	3	2	3	
— cavalerie*	»	1	1	1	1	1		
	5	37	37	15	12	11	11	

Image

L'armée haïtienne. - Tableau VI et VII. - Cadre des officiers de service dans les garnisons.

Informations

Extrait:	L'ARMÉE HAÏTIENNE : SA NÉCESSITÉ, SON RÔLE (P. 82)
Provenances:	Bibliothèque Schœlcher
Type de contenu - document:	Image - Graphique, tableau
Base:	Bibliothèque numérique Manioc
Format:	image/jpeg

MANIOC

Conditions d'utilisation

Domaine public

Citer ce document

"L'armée haïtienne. - Tableau VI et VII. - Cadre des officiers de service dans les garnisons.", . Extrait de: *L'armée haïtienne : sa nécessité, son rôle*, , , p. 82. Bibliothèque numérique Manioc consulté le 14 janvier 2026. Lien: HTTP://WWW.MANIOC.ORG/IMAGES/SCH130770088I1.

© Manioc 2022 - Tous droits réservés